

# L'APÔTRE

PUBLICATION MENSUELLE

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

Rédaction et Administration: 103, rue Ste-Anne, Québec

VOLUME VII

QUÉBEC, AOÛT 1926

N° 12

## Justice lente



Liberté de Winnipeg écrivait, le mois dernier, à l'occasion du congrès de l'Association d'Éducation des Canadiens français du Manitoba :

“ Il y a dix ans, nous vivions des jours bien angoissants pour notre patriotisme. Des malfaiteurs politiques avaient juré d'en finir avec la vie française au Manitoba. Ils semblaient avoir pris le bon moyen. Notre belle langue méprisée, bannie de l'école, piétinée par d'odieuses lois, n'avait plus apparemment qu'à mourir de ses blessures.”

Depuis dix ans, nos compatriotes du Manitoba n'ont cessé de revendiquer leurs droits, d'organiser la résistance à la persécution. Et notre langue qui devait mourir sur leurs lèvres est plus vivante que jamais. Plus que jamais elle sait pourquoi il lui faut vivre et grandir.

La persécution, au lieu de semer des germes de mort, a jeté en terre des germes de vie.

\* \* \*

Cette évocation d'un acte de barbarisme commis il y a dix ans au Manitoba nous permet une fois de plus de constater que la justice humaine est bien lente à se manifester. Elle nous invite à jeter un coup d'œil sur le Canada tout entier pour voir si, ailleurs, on sait mieux traiter les gens.

Ce qu'on voit en parcourant les diverses provinces canadiennes n'est pas très gai. Dans presque toutes, c'est le régime du plus fort, c'est le groupe le plus nombreux qui commande au groupe plus faible de disparaître. C'est la majorité oublieuse des droits qu'on ne peut violer sans compromettre sa réputation.

Au Manitoba, en Ontario, dans l'Ouest, dans les provinces Maritimes, à des degrés différents, la minorité est traitée injustement. La majorité oublieuse de ses devoirs, elle, la plus riche est assez peu fière pour obliger le groupe plus faible, comme au Manitoba et en Ontario, à payer double taxe. Cette majorité qui se vante de posséder la langue et le génie des affaires, oublie qu'en affaires on ne fait pas payer ses dettes par ses voisins.

Non contente de donner à ses enfants l'instruction qu'elle désire, elle pénètre dans le foyer canadien-français et lui commande de parler une autre langue. Ce qui est bon pour elle, le maintien de ses traditions, de sa langue, devient mauvais pour la minorité. Et dans un effort de générosité, elle propose à cette minorité de mourir.

\* \* \*

Et depuis dix ans, depuis plus longtemps encore ce scandale du plus fort qui persécute le faible demeure.

Et toujours sont suspendus aux lèvres du persécuteur des mots de justice, de tolérance, de “ fair play ”. On ne lui entend parler que du respect des droits et, au surplus, de bonne entente avec le groupe minoritaire.

Cette bonne entente que l'on souhaite se fait aussi attendre que la justice.

On est assez inconséquent pour s'en étonner. Il n'y a pourtant pas lieu de le faire.

Si nos amis de la majorité veulent bien se servir d'une petite comparaison, ils pourront facilement se rendre compte que la bonne entente n'est pas le fruit de la persécution.

Qu'ils se représentent deux voisins, l'un riche et l'autre d'une fortune plutôt modeste. Ils ne s'étonneront pas d'apprendre que ces deux